



Modification datée du 17 septembre 2021 apportée à la police de fonds distincts de la Canada Vie – Série privilégiée 2

Document Aperçu du fonds

Le document Aperçu du fonds est modifié pour tenir compte des changements apportés aux fonds distincts suivants.

Le 19 novembre 2021 ou aux environs de cette date, les noms des fonds distincts suivants et les objectifs de placement seront mis à jour comme suit :

Modification de noms de fonds

Nom du fonds distinct existant	Nouveau nom du fonds distinct
Revenu mondial Sentry (CI)	Portefeuille durable prudent
Équilibré (Bissett)	Portefeuille durable équilibré
Répartition de l'actif Cambridge (CI)	Portefeuille durable de croissance

Actuellement, ces fonds sont fermés à l'affectation de primes, sauf si un client détenait le fonds en novembre 2019. Cette restriction signifiait que ces fonds n'étaient pas inclus dans le document Aperçu du fonds. La restriction est levée à compter du 19 novembre 2021 et ces fonds seront disponibles pour les primes et les substitutions, et les renseignements à leur sujet seront inclus dans le document Aperçu du fonds.

Le fonds Revenu mondial Sentry (CI) devient le Portefeuille durable prudent

L'objectif de placement du fonds distinct demeurera le même, mais celui-ci cherchera désormais à atteindre cet objectif en investissant dans le fonds commun de placement Portefeuille durable prudent Canada Vie.

La partie « Dans quoi le fonds investit-il? » de l'Aperçu du fonds sera mise à jour pour indiquer ce qui suit : « À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe à l'échelle mondiale et des actions de partout dans le monde par l'intermédiaire du fonds commun de placement Portefeuille durable prudent Canada Vie. Ce fonds sous-jacent sélectionne les placements selon une approche d'investissement responsable. Le fonds suit une approche d'investissement responsable. »

La mise à jour précitée donne lieu à un changement dans le degré de risque indiqué à la section « Quel est le degré de risque? » De faible à modéré, il passe à faible. Aucune autre modification n'est apportée au fonds distinct.

Le Fonds équilibré (Bissett) devient le Portefeuille durable équilibré

L'objectif de placement du fonds distinct est modifié pour permettre à celui-ci d'investir principalement dans des titres à revenu fixe et des actions de partout dans le monde. Le fonds cherchera à atteindre cet objectif de placement en investissant dans le fonds commun de placement Portefeuille durable équilibré Canada Vie. À l'heure actuelle, le fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe canadiens et dans des actions canadiennes par l'intermédiaire du fonds commun de placement Fonds équilibré canadien Franklin Bissett.

La partie « Dans quoi le fonds investit-il? » de l'Aperçu du fonds sera mise à jour pour indiquer ce qui suit : « À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe à l'échelle mondiale et des actions de partout dans le monde par l'intermédiaire du fonds commun de placement Portefeuille durable équilibré Canada Vie. Le fonds suit une approche d'investissement responsable. »

Nous sommes d'avis qu'un objectif de placement élargi offre une plus grande souplesse au fonds distinct en ce qui concerne l'investissement dans les titres d'émetteurs autres que canadiens, en plus de ceux d'émetteurs canadiens. De plus, ce changement ouvre l'éventail de placements en augmentant le nombre de pays dans lesquels le gestionnaire de portefeuille pourra sélectionner des titres. En outre, ce changement permet de mettre davantage l'accent sur les placements qui répondent à certains critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) utilisés pour évaluer le caractère responsable de l'investissement.

De plus, à compter du 19 novembre 2021, ce fonds ne sera plus un fonds admissible à la garantie de revenu viager (GRV). Par conséquent, vous ne pourrez pas substituer la valeur des unités de ce fonds distinct lorsque l'option de la GRV est en vigueur. Toute prime existante peut demeurer dans le fonds, à moins que vous ne décidiez de passer à un autre fonds admissible à la GRV.

Le Fonds de répartition de l'actif Cambridge (CI) devient le Portefeuille durable de croissance

L'objectif de placement du fonds distinct est modifié pour permettre à celui-ci d'investir principalement dans des titres à revenu fixe et des actions de partout dans le monde. Le fonds cherchera à atteindre cet objectif de placement en investissant dans le fonds commun de placement Portefeuille durable de croissance Canada Vie. À l'heure actuelle, le fonds distinct cherche à atteindre un équilibre entre le revenu et la croissance en investissant principalement dans des titres à revenu fixe canadiens et des actions canadiennes par l'intermédiaire du fonds commun de placement Répartition de l'actif Cambridge CI.

La partie « Dans quoi le fonds investit-il? » de l'Aperçu du fonds sera mise à jour pour indiquer ce qui suit : « À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe à l'échelle mondiale et des actions de partout dans le monde par l'intermédiaire du fonds commun de placement Portefeuille durable de croissance Canada Vie. Le fonds gère les placements selon une approche responsable. »

Nous sommes d'avis qu'un objectif de placement élargi offre une plus grande souplesse au fonds distinct en ce qui concerne l'investissement dans les titres d'émetteurs autres que canadiens, en plus de ceux d'émetteurs canadiens. De plus, ce changement ouvre l'éventail de placements en augmentant le nombre de pays dans lesquels le gestionnaire de portefeuille pourra sélectionner des titres. En outre, ce changement permet de mettre davantage l'accent sur les placements qui répondent à certains critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) utilisés pour évaluer le caractère responsable de l'investissement.

Dans le cadre de ce changement, les frais de gestion de placement (FGP) de ce fonds seront modifiés. Pour toutes les tranches de frais de gestion de placement et tous les niveaux de garantie de la série privilégiée 2, les FGP augmenteront. Les FGP révisés entreront en vigueur le 15 décembre 2021 ou aux alentours de cette date.

Série, tranche et niveau de garantie			FGP actuels	FGP révisés	Variation des FGP
Série privilégiée 2	Sous le seuil de la série 2	75/75	1,30 %	1,55 %	+0,25 %
		75/100	1,45 %	1,65 %	+0,20 %
		100/100	1,65 %	1,90 %	+0,25 %
	Tranche 1	75/75	1,00 %	1,25 %	+0,25 %
		75/100	1,15 %	1,35 %	+0,20 %
		100/100	1,35 %	1,60 %	+0,25 %
	Tranche 2	75/75	0,90 %	1,15 %	+0,25 %
		75/100	1,05 %	1,25 %	+0,20 %
		100/100	1,25 %	1,50 %	+0,25 %
	Tranche 3	75/75	0,85 %	1,10 %	+0,25 %
		75/100	1,00 %	1,20 %	+0,20 %
		100/100	1,20 %	1,45 %	+0,25 %
	Tranche 4	75/75	0,80 %	1,05 %	+0,25 %
		75/100	0,95 %	1,15 %	+0,20 %
		100/100	1,15 %	1,40 %	+0,25 %
	Tranche 5	75/75	0,75 %	1,00 %	+0,25 %
		75/100	0,90 %	1,10 %	+0,20 %
		100/100	1,10 %	1,35 %	+0,25 %
	Tranche 6	75/75	0,65 %	0,90 %	+0,25 %
		75/100	0,80 %	1,00 %	+0,20 %
		100/100	1,00 %	1,25 %	+0,25 %

Si vous investissez dans le fonds Répartition de l'actif Cambridge (CI) le 17 septembre 2021 ou après cette date, vous pourriez être soumis à des frais de rachat ou de substitution. Assurez-vous de discuter avec votre conseiller en sécurité financière.

Le présent addenda fait partie de l'Aperçu du fonds, qui fait partie intégrante de la notice explicative. La notice explicative renferme d'importantes dispositions dont vous devriez prendre connaissance avant d'investir. La notice explicative contient des renseignements généraux au sujet de votre police et un sommaire des différents types de risques auxquels vous pourriez vous exposer en investissant dans un fonds distinct. Le présent addenda ne constitue pas un contrat d'assurance.

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie) est l'unique émettrice de la police de rente individuelle à capital variable décrite dans la notice explicative.

Vous pouvez communiquer avec nous aux coordonnées suivantes :

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie
255 avenue Dufferin
London ON N6A 4K1

Site Web : canadavie.com
Courriel : isp_customer_care@canadalife.com
Téléphone : 1 888 252-1847

Canada Vie et le symbole social sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

Portefeuille durable prudent

Bref aperçu : Date d'offre initiale du fonds : 14 mai 2012
 Date de création du fonds : 03 décembre 1999
 Gestionnaire : JPMorgan Asset Management (Canada) Inc.

Valeur totale du fonds : 14 532 340 \$
 Taux de rotation du portefeuille : 5,74 %

Police avec garantie	Option AFA série privilégiée 2 ¹		
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (%) * 1	VL (\$) 1	Unités en circulation
75 / 75	--	--	--
75 / 100	2,88	20,33	11 554
100 / 100	--	--	--

* Les unités de la série privilégiée 2 ne comportent pas de RFG, puisque tous les frais et toutes les dépenses sont assumés par vous directement. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais permanents* ci-après pour de plus amples précisions. Le RFG indiqué correspond à l'option AFA série standard. Dans la plupart des cas, le montant que vous aurez à payer pour détenir le fonds sera moins élevé que le RFG indiqué. Le coût pour détenir le fonds est indiqué dans votre document d'entente de frais; nous vous prions de consulter la rubrique *Frais* de la notice explicative pour obtenir des précisions et de discuter de ce point avec votre conseiller.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL – valeur liquidative

Placement minimum

*Polices non enregistrées, REER, CELI et FERR :
 montant initial de 100 000 \$ (exigence quant à l'avoir total minimal de 500 000 \$)

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe à l'échelle mondiale et des actions de partout dans le monde par l'intermédiaire du fonds commun de placement Portefeuille durable prudent Canada Vie. Le fonds gère les placements selon une approche responsable.

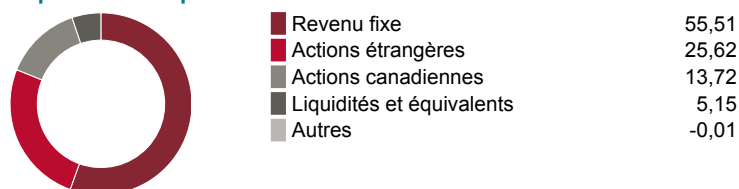
Dix principaux placements

	% de l'actif
Province de l'Ontario, 2,9 %, 2046-12-02	2,28
Gouv. du Canada, 2 %, 2028-06-01	2,27
Gouv. du Canada, 2,00 %, 2051/12/01	2,07
Fid. Can pour l'hab. No 1, 1,9 %, 2026-09-15	1,89
Province de la Colombie-Britannique, 2,8 %, 2048-06-18	1,88
SSL Finance Inc., 4,1 %, 2045-10-31	1,49
HSBC Holdings PLC, 6,88 %	1,48
407 International Inc., 3,6 %, 2047-05-21	1,48
Province de la Nouvelle-Écosse, 2,1 %, 2027-06-01	1,47
Province de Québec, 3,5 %, 2045-12-01	1,42

Total 17,73

Nombre total des placements : 606

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Les frais d'assurance pour la garantie choisie sont compris dans le frais de gestion de placement. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et à votre contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années. Aucun RFG n'est déduit de cette option, mais vous devez assumer directement les frais que vous avez accepté de payer dans l'entente de frais. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais permanents* ci-après pour de plus amples précisions.

Le rendement indiqué ci-dessous correspond au rendement de l'option AFA série standard avec garantie de 75/75 du fonds, après déduction du RFG. Les rendements au titre de l'option AFA série privilégiée 2 seront dans la majorité des cas supérieurs au rendement indiqué ci-dessous, car cette option est assortie de frais moins élevés.

Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif de son rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie choisie et de votre situation fiscale.

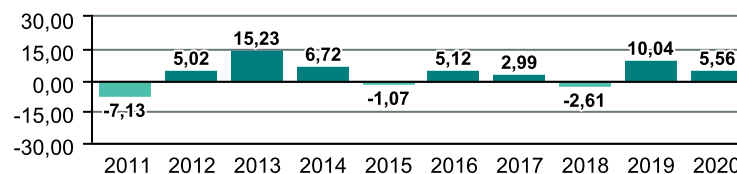
Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans l'option AFA avec garantie de 75/75 du fonds le 31 décembre 2010 détiendrait 1 453,21 \$ au 31 décembre 2020. Ce montant correspond à une moyenne de 3,81 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme illustre le rendement annuel de l'option AFA avec garantie 75/75 du fonds au cours de chacune des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Taux de rendement	-7,13	5,02	15,23	6,72	-1,07	5,12	2,99	-2,61	10,04	5,56



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui souhaite investir dans un portefeuille qui adopte une approche responsable en matière de placement et qui recherche un revenu et un capital à long terme, à moyen ou à long terme, avec une exposition aux obligations et aux actions mondiales et qui est prête à assumer un niveau de risque faible. Comme le fonds investit dans des actions et des obligations, les taux d'intérêt et le cours des actions, qui peuvent augmenter ou diminuer en peu de temps, ont une incidence sur sa valeur.

Notes

En novembre 2021, le nom du fonds distinct Revenu mondial Sentry (CI) sera remplacé par Portefeuille durable prudent. Le fonds distinct n'investira plus directement dans des titres, mais plutôt dans un fonds commun sous-jacent. En novembre 2016, Sentry Investissements Inc. a pris en charge la gestion du portefeuille et l'objectif de placement a changé : il ne s'agissait plus d'investir principalement dans des obligations et des actions canadiennes, mais plutôt dans des obligations et des actions de partout dans le monde. Les rendements obtenus avant les dates précitées étaient ceux réalisés par les gestionnaires précédents avec leur objectif de placement propre. Les dix principaux placements proviennent de l'ancien fonds Revenu mondial Sentry (CI) au 31 décembre 2020.

Portefeuille durable prudent

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option AFA série privilégiée 2	Jusqu'à 2 % du montant investi.	<ul style="list-style-type: none">• Vous déterminez le taux avec votre conseiller.• Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.

2. Frais permanents

En règle générale, le RFG comprend les frais de gestion de placement, les frais d'exploitation et les frais pour la garantie donnée. Ces frais sont habituellement imputés au fonds. Cependant, l'option AFA série privilégiée 2 est offerte uniquement si vous payez les frais exigibles au moyen du rachat d'unités au titre de votre police. Ces frais sont définis dans l'entente de frais de la série privilégiée 2. Les frais réduisent le rendement de votre placement. Les frais de services-conseils et de gestion sont négociables et se situent entre 0,50 % et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais ci-dessous. Vous devez régler le coût de telles options comme il est décrit ci-après. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et à votre contrat.

Police avec garantie	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	Frais supplémentaires	
75 / 75	s.o.	s.o.
75 / 100	0,11	s.o.
100 / 100	0,11	0,11

Commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est versée.

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée et résilier la police de fonds distincts, la prime initiale acquittée par prélèvement automatique sur le compte ou toute prime forfaitaire que vous affectez à la police en nous envoyant un avis écrit à cet effet dans les deux jours ouvrables suivant la première des éventualités suivantes à survenir : la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution de l'opération ou cinq jours ouvrables après sa mise à la poste.

Votre demande de résiliation doit être faite par écrit, soit par courriel ou par lettre. Le montant remboursé correspondra au moins élevé des montants suivants : le montant de la prime résiliée ou la valeur des unités applicables acquises le jour où nous traitons votre demande. Le montant remboursé ne s'appliquera qu'à l'opération en question et inclura le remboursement de tous les frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires

Il se peut que l'*Aperçu du fonds* ne contienne pas tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquez avec nous en utilisant les coordonnées suivantes :

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie
255, avenue Dufferin
London ON N6A 4K1

Site Web : www.canadavie.com

Courriel : Après avoir accédé à notre site Web, veuillez cliquer sur « Communiquez avec nous ».

Téléphone : 1 888 252-1847

Portefeuille durable équilibré

Bref aperçu : Date d'offre initiale du fonds : 14 mai 2012
 Date de création du fonds : 27 novembre 1998
 Gestionnaire : JPMorgan Asset Management (Canada) Inc.

Valeur totale du fonds : 160 464 080 \$
 Taux de rotation du portefeuille : 0,04 %

Police avec garantie	Option AFA série privilégiée 2 ¹			
	Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (%) * 1	VL (\$) 1	Unités en circulation
	75 / 75	2,70	18,65	38 193
	75 / 100	3,14	18,66	70 537
	100 / 100	3,30	18,66	6 504

* Les unités de la série privilégiée 2 ne comportent pas de RFG, puisque tous les frais et toutes les dépenses sont assumés par vous directement. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais permanents* ci-après pour de plus amples précisions. Le RFG indiqué correspond à l'option AFA série standard. Dans la plupart des cas, le montant que vous aurez à payer pour détenir le fonds sera moins élevé que le RFG indiqué. Le coût pour détenir le fonds est indiqué dans votre document d'entente de frais; nous vous prions de consulter la rubrique *Frais* de la notice explicative pour obtenir des précisions et de discuter de ce point avec votre conseiller.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL – valeur liquidative

Placement minimum

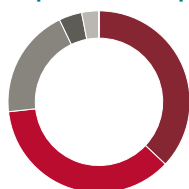
*Polices non enregistrées, REER, CELI et FERR :
 montant initial de 100 000 \$ (exigence quant à l'avoir total minimal de 500 000 \$)

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe à l'échelle mondiale et des actions de partout dans le monde par l'intermédiaire du fonds commun de placement Portefeuille durable équilibré Canada Vie. Le fonds gère les placements selon une approche responsable.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Fonds mondial de découverte Franklin Mutual	4,10
ROYAL BANK OF CANADA .15% 01/04/2021 TD	2,09
Banque Royale du Canada Com	1,27
La Banque Toronto-Dominion Com New	1,13
Chemin de fer Canadien Limitée Com	1,03
Canadian Pacific Railway Ltd. Com	1,02
Alimentation Couche-Tard Inc. Sub Vtg Sh	0,97
Open Text Corp. Com	0,91
Brookfield Asset Management Inc. Voting Shs CIA	0,88
Metro Inc. Com	0,86
Total	14,26
Nombre total des placements :	942

Répartition des placements	% de l'actif
Actions canadiennes	37,15
Revenu fixe	36,38
Actions étrangères	19,66
Fonds communs	4,10
Liquidités et équivalents	3,06
Autres	0,01



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Les frais d'assurance pour la garantie choisie sont compris dans le frais de gestion de placement. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et à votre contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années. Aucun RFG n'est déduit de cette option, mais vous devez assumer directement les frais que vous avez accepté de payer dans l'entente de frais. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais permanents* ci-après pour de plus amples précisions.

Le rendement indiqué ci-dessous correspond au rendement de l'option AFA série standard avec garantie de 75/75 du fonds, après déduction du RFG. Les rendements au titre de l'option AFA série privilégiée 2 seront dans la majorité des cas supérieurs au rendement indiqué ci-dessous, car cette option est assortie de frais moins élevés.

Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif de son rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie choisie et de votre situation fiscale.

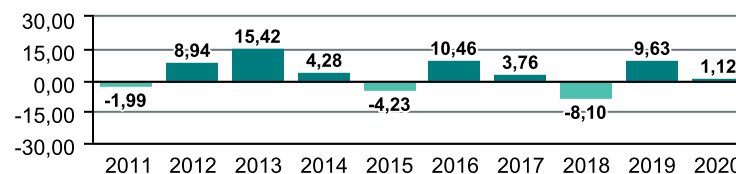
Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans l'option AFA avec garantie de 75/75 du fonds le 31 décembre 2010 détiendrait 1 437,06 \$ au 31 décembre 2020. Ce montant correspond à une moyenne de 3,69 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme illustre le rendement annuel de l'option AFA avec garantie 75/75 du fonds au cours de chacune des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Taux de rendement	-1,99	8,94	15,42	4,28	-4,23	10,46	3,76	-8,10	9,63	1,12



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui souhaite investir dans un portefeuille qui adopte une approche responsable en matière de placement et qui recherche un revenu et un capital à long terme, à moyen ou à long terme, avec une exposition aux obligations et aux actions mondiales et qui est prête à assumer un niveau de risque de faible à modéré. Comme le fonds investit dans des actions et des obligations, les taux d'intérêt et le cours des actions, qui peuvent augmenter ou diminuer en peu de temps, ont une incidence sur sa valeur.

Notes

En novembre 2021, le nom du fonds distinct équilibré (Bissett) sera remplacé par Portefeuille durable équilibré. Son objectif de placement changera alors : il ne s'agit plus d'investir principalement dans des obligations et actions canadiennes, mais plutôt dans des obligations et actions de partout dans le monde. Les rendements obtenus avant la date précitée sont ceux réalisés par le gestionnaire précédent avec son objectif de placement propre. Les dix principaux placements proviennent de l'ancien fonds Revenu mondial Sentry (CI) au 31 décembre 2020.

Portefeuille durable équilibré

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option AFA série privilégiée 2	Jusqu'à 2 % du montant investi.	<ul style="list-style-type: none">• Vous déterminez le taux avec votre conseiller.• Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.

2. Frais permanents

En règle générale, le RFG comprend les frais de gestion de placement, les frais d'exploitation et les frais pour la garantie donnée. Ces frais sont habituellement imputés au fonds. Cependant, l'option AFA série privilégiée 2 est offerte uniquement si vous payez les frais exigibles au moyen du rachat d'unités au titre de votre police. Ces frais sont définis dans l'entente de frais de la série privilégiée 2. Les frais réduisent le rendement de votre placement. Les frais de services-conseils et de gestion sont négociables et se situent entre 0,50 % et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais ci-dessous. Vous devez régler le coût de telles options comme il est décrit ci-après. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et à votre contrat.

Police avec garantie	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	Frais supplémentaires	
75 / 75	s.o.	s.o.
75 / 100	0,11	s.o.
100 / 100	0,11	0,11

Commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est versée.

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée et résilier la police de fonds distincts, la prime initiale acquittée par prélèvement automatique sur le compte ou toute prime forfaitaire que vous affectez à la police en nous envoyant un avis écrit à cet effet dans les deux jours ouvrables suivant la première des éventualités suivantes à survenir : la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution de l'opération ou cinq jours ouvrables après sa mise à la poste.

Votre demande de résiliation doit être faite par écrit, soit par courriel ou par lettre. Le montant remboursé correspondra au moins élevé des montants suivants : le montant de la prime résiliée ou la valeur des unités applicables acquises le jour où nous traitons votre demande. Le montant remboursé ne s'appliquera qu'à l'opération en question et inclura le remboursement de tous les frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires

Il se peut que l'*Aperçu du fonds* ne contienne pas tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquez avec nous en utilisant les coordonnées suivantes :

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie
255, avenue Dufferin
London ON N6A 4K1

Site Web : www.canadavie.com

Courriel : Après avoir accédé à notre site Web, veuillez cliquer sur « Communiquez avec nous ».

Téléphone : 1 888 252-1847

Portefeuille durable de croissance

Bref aperçu : Date d'offre initiale du fonds : 14 mai 2012
 Date de création du fonds : 27 novembre 1998
 Gestionnaire : JPMorgan Asset Management (Canada) Inc.

Valeur totale du fonds : 117 909 765 \$
 Taux de rotation du portefeuille : 0,86 %

Police avec garantie	Option AFA série privilégiée 2 ¹		
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (%) * 1	VL (\$) 1	Unités en circulation
75 / 75	2,79	18,10	16 512
75 / 100	3,06	18,10	49 990
100 / 100	3,23	18,08	6 392

* Les unités de la série privilégiée 2 ne comportent pas de RFG, puisque tous les frais et toutes les dépenses sont assumés par vous directement. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais permanents* ci-après pour de plus amples précisions. Le RFG indiqué correspond à l'option AFA série standard. Dans la plupart des cas, le montant que vous aurez à payer pour détenir le fonds sera moins élevé que le RFG indiqué. Le coût pour détenir le fonds est indiqué dans votre document d'entente de frais; nous vous prions de consulter la rubrique *Frais* de la notice explicative pour obtenir des précisions et de discuter de ce point avec votre conseiller.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL – valeur liquidative

Placement minimum

*Polices non enregistrées, REER, CELI et FERR :
 montant initial de 100 000 \$ (exigence quant à l'avoir total minimal de 500 000 \$)

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe à l'échelle mondiale et des actions de partout dans le monde par l'intermédiaire du fonds commun de placement Portefeuille durable de croissance Canada Vie. Le fonds gère les placements selon une approche responsable.

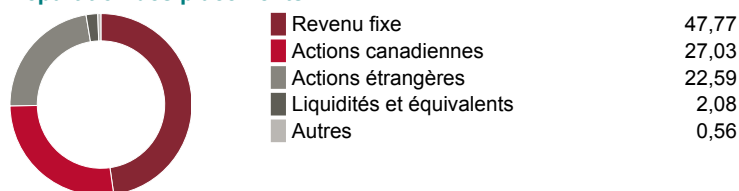
Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)

	% de l'actif
Billet du Trésor des États-Unis, 2,63 %, 2029-02-15	4,18
Banque de Montréal, 0,03 %, 2028-03-01	2,48
Bank of Nova Scotia (The) note à taux variable, 0,03 %, 2028-02-02	2,31
Billet du Trésor des États-Unis, 1,5 %, 2050-11-15	2,20
Fid. Can pour l'hab. No 1, 2,25 %, 2025-12-15	1,99
Gouv. du Canada, 1,25 %, 2025-03-01	1,81
Billet du Trésor des États-Unis, 1,5 %, 2030-02-15	1,56
Power Corp. of Canada Com	1,36
Fairfax Financial Holdings Ltd. Sub Vtg	1,36
Enbridge Inc. Com	1,31

Total 20,57

Nombre total des placements : 168

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Les frais d'assurance pour la garantie choisie sont compris dans le frais de gestion de placement. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et à votre contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années. Aucun RFG n'est déduit de cette option, mais vous devez assumer directement les frais que vous avez accepté de payer dans l'entente de frais. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais permanents* ci-après pour de plus amples précisions.

Le rendement indiqué ci-dessous correspond au rendement de l'option AFA série standard avec garantie de 75/75 du fonds, après déduction du RFG. Les rendements au titre de l'option AFA série privilégiée 2 seront dans la majorité des cas supérieurs au rendement indiqué ci-dessous, car cette option est assortie de frais moins élevés.

Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif de son rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie choisie et de votre situation fiscale.

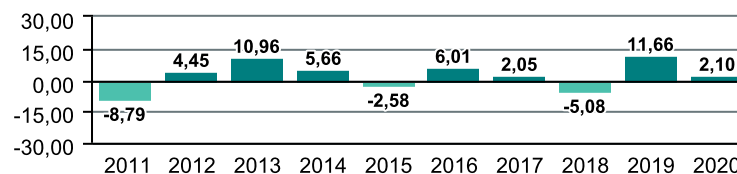
Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans l'option AFA avec garantie de 75/75 du fonds le 31 décembre 2010 détiendrait 1 273,82 \$ au 31 décembre 2020. Ce montant correspond à une moyenne de 2,45 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme illustre le rendement annuel de l'option AFA avec garantie 75/75 du fonds au cours de chacune des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Taux de rendement	-8,79	4,45	10,96	5,66	-2,58	6,01	2,05	-5,08	11,66	2,10



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui souhaite investir dans un portefeuille qui adopte une approche responsable en matière de placement et qui recherche un revenu et un capital à long terme, à moyen ou à long terme, avec une exposition aux obligations et aux actions mondiales et qui est prête à assumer un niveau de risque de faible à modéré. Comme le fonds investit dans des actions et des obligations, les taux d'intérêt et le cours des actions, qui peuvent augmenter ou diminuer en peu de temps, ont une incidence sur sa valeur.

Notes

En novembre 2021, le nom du fonds distinct Répartition de l'actif Cambridge (CI) sera remplacé par Portefeuille durable de croissance. Son objectif de placement changera alors : il ne s'agit plus d'investir principalement dans des obligations et actions canadiennes, mais plutôt dans des obligations et actions de partout dans le monde. Les rendements obtenus avant la date précitée étaient ceux réalisés par le gestionnaire précédent avec son objectif de placement propre. Les dix principaux placements proviennent de l'ancien fonds Répartition de l'actif Cambridge (CI) au 31 décembre 2020.

Portefeuille durable de croissance

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option AFA série privilégiée 2	Jusqu'à 2 % du montant investi.	<ul style="list-style-type: none">• Vous déterminez le taux avec votre conseiller.• Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.

2. Frais permanents

En règle générale, le RFG comprend les frais de gestion de placement, les frais d'exploitation et les frais pour la garantie donnée. Ces frais sont habituellement imputés au fonds. Cependant, l'option AFA série privilégiée 2 est offerte uniquement si vous payez les frais exigibles au moyen du rachat d'unités au titre de votre police. Ces frais sont définis dans l'entente de frais de la série privilégiée 2. Les frais réduisent le rendement de votre placement. Les frais de services-conseils et de gestion sont négociables et se situent entre 0,50 % et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais ci-dessous. Vous devez régler le coût de telles options comme il est décrit ci-après. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et à votre contrat.

Police avec garantie	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	Frais supplémentaires	
75 / 75	s.o.	s.o.
75 / 100	0,11	s.o.
100 / 100	0,11	0,11

Commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est versée.

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée et résilier la police de fonds distincts, la prime initiale acquittée par prélèvement automatique sur le compte ou toute prime forfaitaire que vous affectez à la police en nous envoyant un avis écrit à cet effet dans les deux jours ouvrables suivant la première des éventualités suivantes à survenir : la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution de l'opération ou cinq jours ouvrables après sa mise à la poste.

Votre demande de résiliation doit être faite par écrit, soit par courriel ou par lettre. Le montant remboursé correspondra au moins élevé des montants suivants : le montant de la prime résiliée ou la valeur des unités applicables acquises le jour où nous traitons votre demande. Le montant remboursé ne s'appliquera qu'à l'opération en question et inclura le remboursement de tous les frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires

Il se peut que l'*Aperçu du fonds* ne contienne pas tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquez avec nous en utilisant les coordonnées suivantes :

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie
255, avenue Dufferin
London ON N6A 4K1

Site Web : www.canadavie.com

Courriel : Après avoir accédé à notre site Web, veuillez cliquer sur « Communiquez avec nous ».

Téléphone : 1 888 252-1847